Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 23 FEV. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **04 février 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 février 2015

L'an deux mil quinze, le 13 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **M. FERRERE Frédo** a donné mandat à M. DENNEMONT Michel – **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a donné mandat à M. BENARD Alex – **M. FORT Paul** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Au départ de Mme GRONDIN, le Maire a proposé la candidature de **M. RIVIERE Raphaël** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Raphaël** est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. RIVIERE Raphaël** est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a quitté la salle à la mise en discussion de cette affaire en donnant procuration à M. BENARD Alex.

& &
&

AFFAIRE N° 11/ Extension du cimetière

- Approbation du projet
- Approbation du plan de financement

Le maire porte à la connaissance du conseil que les études relatives à l'extension du cimetière ont abouti sur une proposition d'aménagement intégrant les potentialités suivantes :

- ✓ Création de 286 emplacements en pleine terre
- ✓ 28 caveaux
- ✓ 60 places en cavurnes ou cases en columbarium
- ✓ 02 ossuaires
- ✓ Création d'un parking
- ✓ Création de deux salles de veillée

Le coût de l'opération s'élève à **3 174 096,05 TTC** dont :

- ✓ Salle de veillée : 628 791, 24 TTC
- ✓ Travaux d'extension (VRD, Aménagements paysagers, bâtiment) : 2 495 304, 81 TTC

Dans le cadre de la recherche de financement, il est proposé au conseil de solliciter de l'Etat l'attribution de crédits au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DETR	60%	1 755 260,49
Commune	40%	1 170 173,66
TVA à charge communale		248 661,90

Le conseil municipal est invité :

- ➢ À approuver le projet
- ➢ À approuver le plan de financement et à autoriser le Maire à solliciter la subvention

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** décide :

- ➢ D'approuver le projet
- ➢ D'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention telle que présentée.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★